

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

MANUEL DES ARTISTES DE L'ART PUBLIC



GUIDE À L'INTENTION DES ARTISTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK QUI SE
LANCENT DANS LES PROJETS D'ART PUBLIC PROVINCIAL

INTRODUCTION

Tout d'abord, félicitations pour la sélection de votre projet d'art public! Nous espérons que vous prendrez le temps de célébrer cette réussite et que tout ce que vous avez accompli pour y parvenir vous remplit de fierté. Votre œuvre a été sélectionnée par un comité d'évaluation et, parmi toutes les propositions soumises par vos pairs, la vôtre a été retenue en raison de la qualité de votre concept et de votre proposition. Nous espérons que vous prendrez le temps de savourer cette réussite avant d'entamer ce parcours.

Nous travaillons tous ensemble à améliorer l'accessibilité de l'art public au Nouveau-Brunswick, à créer des possibilités d'appréciation de l'art et de sensibilisation du public, et un patrimoine d'art public percutant et durable pour nos communautés. Cela ne serait pas possible sans vous — l'artiste — et sans vos idées, votre temps, votre énergie et votre créativité. Au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick, merci!

COMMENT UTILISER CE MANUEL?

Ce manuel est à titre d'information seulement et se veut une ressource utile. Il ne vise pas à être votre unique source d'information, mais c'est un point de départ et il est réservé à votre usage personnel.

Le processus d'art public comporte plusieurs phases après l'acceptation de votre proposition.

- A. [Aperçu du projet](#)
- B. [Gérer le budget](#)
- C. [Connaître l'emplacement](#)
- D. [Création](#)
- E. [Demande de modification](#)
- F. [Plan d'installation](#)
- G. [Installation](#)
- H. [Documentation](#)
- I. [Plan d'entretien](#)
- J. [Avis d'achèvement](#)

Chaque phase constitue une section de ce manuel.

CONTEXTE

Dans le cadre de la Politique d'art public du Nouveau-Brunswick, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture demande à des artistes professionnels de concevoir, de créer et d'installer des œuvres d'art pour des projets de construction ou d'aménagement provinciaux ou à participation provinciale. Par conséquent, quand votre œuvre sera installée, elle sera la propriété du gouvernement du Nouveau-Brunswick et fera partie de la collection provinciale, collectionArtNB (anciennement la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick).

QUEL EST LE RÔLE OF collectionArtNB?

collectionArtNB est responsable de :

- l'entretien à long terme, la conservation et la réparation de votre œuvre ou de vos œuvres d'art public;
- la documentation et la promotion de l'œuvre ou des œuvres d'art public;
- l'examen de chaque œuvre tous les **six mois** à la recherche de signes d'usure, de dommages ou d'autres problèmes;
- la résolution des problèmes éventuels liés à l'œuvre ou aux œuvres d'art public.

DROIT D'AUTEUR, REPRODUCTION et PROPRIÉTÉ

En tant qu'artiste, les droits d'auteur et les droits moraux sur l'œuvre ou les œuvres vous appartiennent. Par conséquent, vous vous réservez tous les droits que vous confèrent la *common law* ou la *Loi sur le droit d'auteur du Canada* relativement au contrôle de la création et de la diffusion de copies ou de reproductions de l'œuvre. Comme cela est stipulé dans le

contrat, nous vous demandons de ne pas refuser sans raison valable au Ministère ou au MTI la permission de reproduire l'œuvre sous forme graphique, à des fins strictement réservées à l'usage exclusif et à l'éducation du public.

La mention suivante de l'artiste figurera sur toutes les reproductions de l'œuvre : « Droit d'auteur, nom de l'artiste, année de création » d'une manière et à un emplacement conformes aux lois canadiennes régissant le droit d'auteur. Vous devrez apposer la mention suivante sur toutes les reproductions de l'œuvre présentées au public : « Original appartenant à collectionArtNB du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture » ou « Original owned by collectionArtNB of the Department of Tourism, Heritage and Culture ».

RÉINSTALLATION

L'œuvre d'art sera maintenue perpétuellement à l'emplacement de son installation. L'œuvre d'art ne sera réinstallée à un autre emplacement que dans des circonstances extrêmes et seulement par collectionArtNB.

Veillez adresser vos questions à :

Claire Gulliver, coordonnatrice de l'art public
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
Adresse courriel : Claire.Gulliver@gnb.ca ; 506 429-7246

Image de couverture : The Place We Gather, Charles Gaffney, Brandon Mitchell, Mount Carleton Lodge, 2020. Photo: Nate Gaffney.

A. Aperçu du projet

MODALITÉS DU CONTRAT

Afin de mieux comprendre vos obligations contractuelles et effectuer leur suivi, c'est ici que nous vous encourageons à écrire ce que vous devez fournir au gouvernement du Nouveau-Brunswick et pour quelle date.

La date limite pour l'installation est le : _____
(année)

Description de l'œuvre telle que convenue dans le contrat :

Assurance : j'ai obtenu auprès de _____ une assurance d'un montant de _____ \$ pour la sécurité du site, la responsabilité civile et la responsabilité du travail des assistants, des techniciens ou des sous-traitants.

Plan d'installation : je fournirai un plan d'installation d'ici le _____ (année) ou trois semaines avant l'installation. Je devrai me rendre au moins une fois sur place pour visiter l'emplacement de l'installation et correspondre avec la personne-ressource pour le site afin de créer ce plan en utilisant le [Modèle de plan d'installation](#) (page 24). Je devrai peut-être embaucher un tiers pour m'aider avec certaines parties ou la totalité de l'installation et je devrais commencer à obtenir des devis pour ces travaux.

Documentation : d'ici le _____ (année), ou au plus tard 30 jours suivant l'installation, je fournirai : **1. l'information à apposer sur la plaque d'identification**; **2. des photographies de qualité professionnelle**. Je devrais commencer à réfléchir aux photographes professionnels afin d'en sélectionner un à embaucher. **2. une description écrite (glossaire)** des symboles et des motifs visuels cachés dans l'œuvre d'art aux fins d'information afin d'en assurer le suivi pendant que je travaillerai. Je pourrai utiliser le [Modèle de documentation](#) (page 29).

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROJET

Titre provisoire : _____

Dimensions : ____ x ____

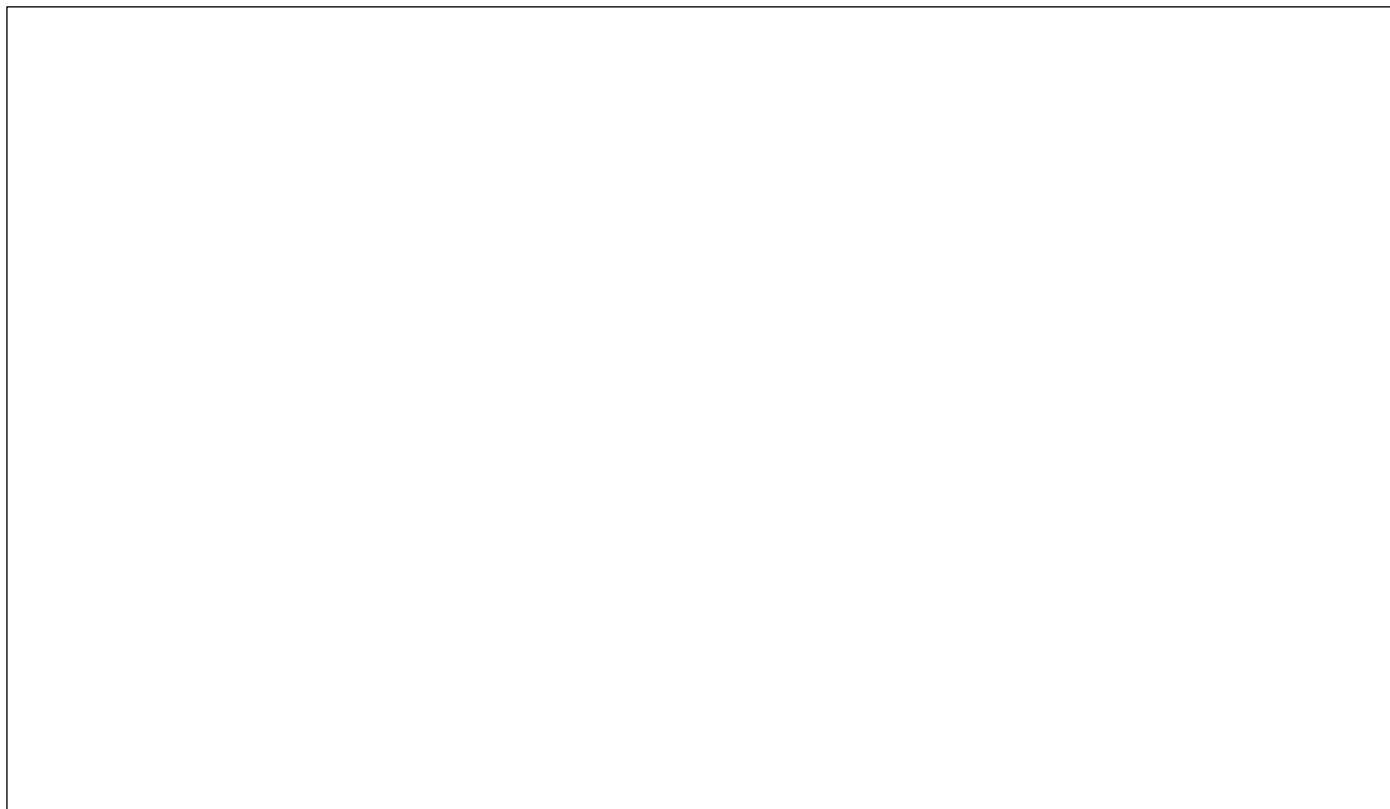
Emplacement : _____

Notes relatives à mon projet :

Plan d'entretien : je fournirai un plan d'entretien d'ici le _____ (année), ou au plus tard 30 jours suivant l'installation. Je pourrai utiliser le [Modèle de plan d'entretien \(page 32\)](#) et je devrai le garder à l'esprit lors de la sélection des matériaux et de mon travail avec ceux-ci, ainsi que lorsque je visiterai l'emplacement ou poserai des questions à son sujet.

Acceptation finale : quand l'œuvre sera installée, je devrai aviser par écrit le Ministère de son achèvement et lui fournir la documentation selon les deux méthodes ci-dessus et le plan d'entretien dans les 30 jours suivant son installation. Quand le Ministère aura reçu ces documents, il m'enverra une lettre à titre d'acceptation finale de l'œuvre. Je recevrai les 20 % restants de ma commande dans les 30 jours suivant la date de l'acceptation finale.

Croquis ou rendu de mon concept



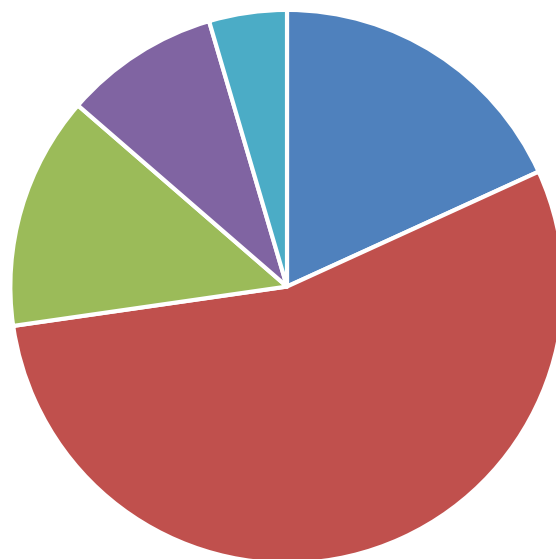
PLAN DE TRAVAIL DU PROJET

C'est ici que je peux effectuer le suivi du calendrier d'exécution de mon projet, y compris de ce qui doit être fait d'ici une certaine date.

Quelques trucs

- ✓ *Accordez-vous du temps supplémentaire. Ne prévoyez pas de tout faire au dernier moment.*
- ✓ *Prévoyez de terminer votre plan d'installation un mois à l'avance.*
- ✓ *Prévoyez au moins une visite sur place (nous en recommandons plusieurs pour effectuer des essais d'installation, vous familiariser avec l'espace, etc.).*

Durée prévue pour chaque aspect du projet (modèle)



■ Recherche ■ Création ■ Fabrication ■ Modification ■ Installation

SI VOUS AVEZ DE LA DIFFICULTÉ POUR CRÉER VOTRE PLAN DE TRAVAIL, DIVISEZ L'OBJECTIF EN PLUSIEURS PARTIES : chaque pratique artistique est unique et chaque processus est différent. Pour approfondir les détails de votre projet, nous recommandons de décomposer l'objectif en étapes les plus petites possible. Certaines parties du projet pourront être plus simples que d'autres. Vous ne connaissez peut-être pas toutes les étapes à suivre, mais vous en avez probablement une idée générale.

Exemple A

Objectif : créer une peinture murale de 20 pi x 20 pi.

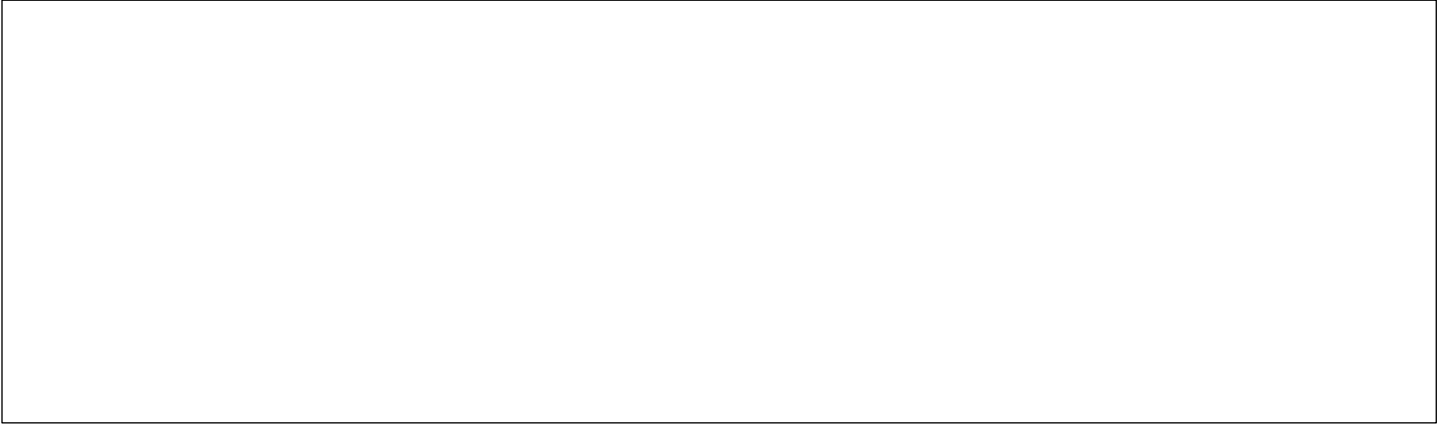
1. Croquis préliminaires
 2. Recueil des matériaux bruts
 3. Visite sur place : photos et premières mesures
 4. Croquis aux crayons de couleur sur papier
 5. Essai de différents choix de couleurs
 6. Rendu numérique des croquis à l'échelle
- Etc...

Une fois vos étapes définies, estimez le temps nécessaire pour achever chacune d'elles. Déterminez les lacunes éventuelles dans votre processus, les déplacements, l'équipement ou les ressources supplémentaires nécessaires et les étapes que vous ne pourrez pas réaliser sans aide. C'est à ce stade qu'un complément de recherche sera nécessaire et/ou que des partenaires se joindront à vous.

PARTENAIRES DU PROJET

Voici une liste évolutive des partenaires (entrepreneurs, artistes, entreprises, ingénieurs, consultants) avec qui je devrai travailler pour finir le projet.

Nom du partenaire	Entreprise	Coordonnées	Rôle dans le projet



*Vous sentez que cela vous dépasse? Communiquez avec nous.
Nous pourrions peut-être vous recommander des mentors, des
services ou des partenaires potentiels.*

B. Gérer le budget

C'est ici que je peux gérer mon budget pendant le déroulement du projet. Je devrai peut-être le modifier en cours de route.

DÉPENSES (S'IL Y A LIEU)	PRÉVUES	RÉELLES
Honoraires de l'artiste (frais de conception)	\$	\$
Dépenses facturées par l'entrepreneur	\$	\$
Dépenses de l'artiste (y compris l'hébergement ou la location d'un atelier le cas échéant)	\$	\$
Transport (y compris l'essence)	\$	\$
Matériaux (y compris l'expédition)	\$	\$
Fabrication	\$	
Autre (précisez)	\$	
Autre (précisez)	\$	
Autre (précisez)	\$	
Autre (précisez)	\$	
Autre (précisez)	\$	
Autre (précisez)	\$	
Autre (précisez)	\$	
Autre (précisez)	\$	
Autre (précisez)	\$	
Autre (précisez)	\$	
Autre (précisez)	\$	
Autre (précisez)	\$	
Frais techniques et de fabrication	\$	\$
Frais d'installation	\$	\$
Location d'équipement	\$	\$
Photographie professionnelle (documentation)	\$	\$
Assurance responsabilité	\$	\$
Total des dépenses (égal au montant de la commande)	\$	\$

Quelques trucs

- ✓ Obtenez plusieurs devis pour les matériaux et les services pour vous assurer d'obtenir le meilleur prix et la meilleure qualité possible.
- ✓ Faites appel aux experts qui pourront vous fournir des prévisions pour des projets similaires déjà réalisés.
- ✓ Mettez votre budget à jour en temps réel — modifiez vos dépenses réelles au fur et à mesure et conservez vos reçus.
- ✓ Prenez note du temps que vous consacrez à chaque tâche — temps = argent.

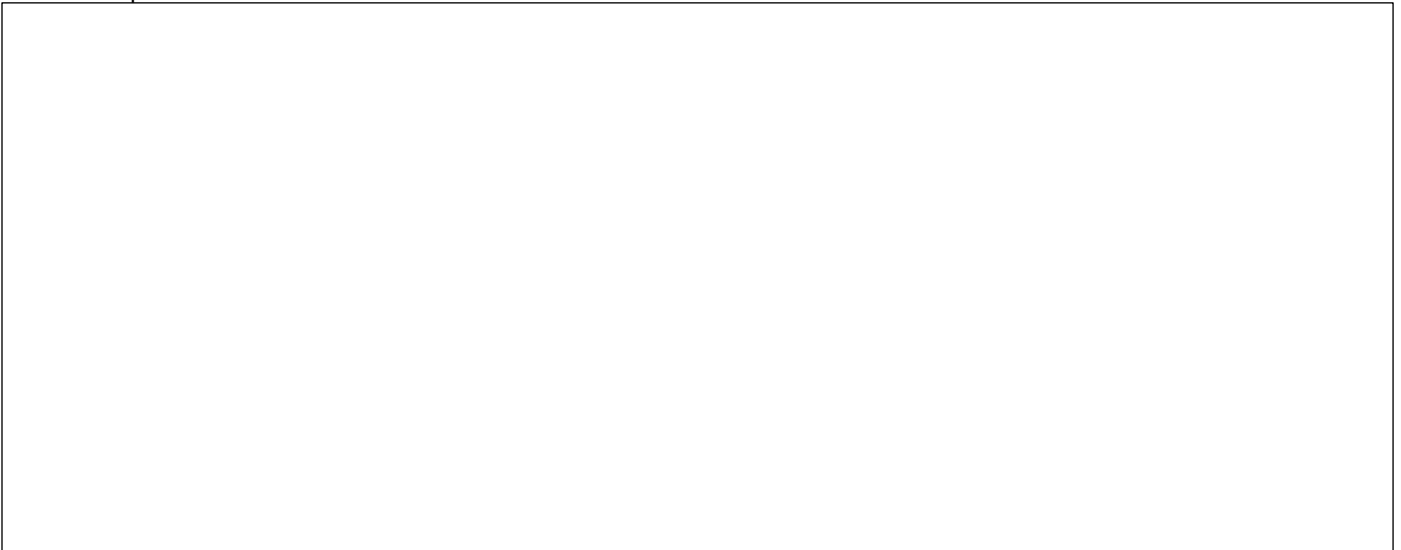
C. Connaître l'emplacement

L'EMPLACEMENT : *l'emplacement ne se limite pas à un espace physique. Pour connaître véritablement l'emplacement de votre œuvre d'art public, vous devrez examiner de plus près ses nombreuses facettes : ses utilisateurs, sa place dans la collectivité au sens large, le niveau et le type d'engagement du public, sa signification, son environnement. Vous devrez analyser la future interaction de l'emplacement et de l'environnement avec votre œuvre sur le plan visuel, technique et conceptuel. Voici quelques questions qui vous guideront dans votre réflexion.*

Dimensions

- Est-ce que j'ai toutes les dimensions dont j'ai besoin? Est-ce que j'ai des copies des plans et des cartes?
- Est-ce que j'ai les dimensions des éléments architecturaux qui rejoignent, qui interrompent ou qui font ressortir mon œuvre?
- Quelle est l'empreinte de mon œuvre?

Dimensions importantes



Quelques trucs

- ✓ *Mesurez à deux reprises pour vous assurer que votre première mesure était correcte.*
- ✓ *Si vous utilisez un ruban à mesurer, assurez-vous d'utiliser chaque fois la même marque de ruban et de partir chaque fois du même point du ruban.*
- ✓ *Prenez note de l'emplacement des ventilateurs, des tuyaux de ventilation, des prises électriques, des panneaux électriques, des dispositifs d'éclairage, des fenêtres, des portes, etc.*
- ✓ *Pour calculer la superficie (par exemple pour la peinture nécessaire), soustrayez la surface des fenêtres et des portes.*
- ✓ *N'oubliez pas que l'aire d'un rectangle = longueur X largeur; l'aire d'un cercle = X rayon²*
- ✓ *Ne partez pas du principe que deux choses qui semblent être de la même taille à l'œil nu sont bien de la même taille — mesurez toujours l'une et l'autre.*
- ✓ *N'hésitez pas à poser des questions à un ingénieur, au gérant de l'édifice ou à une autre personne-ressource pour le site. Si vous avez des questions au sujet de cet espace qui sont restées sans réponse après vos visites sur place, communiquez avec la coordonnatrice de l'art public.*

Environnement

- Est-ce que je connais les matériaux sur lesquels j'effectuerai mon installation (si elle est fixée à un mur externe ou interne) et leurs aspects techniques, comme la charge maximale, le grain de la surface, etc.?
- Si je l'installe au sol, est-ce que je dois faire des relevés, obtenir des permissions ou programmer des analyses de l'environnement?
- Est-ce que quelque chose dans l'espace réservé (exemple : une prise électrique, un dispositif d'éclairage) présente une difficulté technique ou créera une interruption visuelle pour mon œuvre? Si oui, est-ce que j'ai un plan pour résoudre cela?
- Quels éléments de l'environnement auront une incidence sur mon œuvre et comment? (lumière du soleil, variations de la température et des conditions météorologiques, vent, mouvement, interaction, piétons, gel, pluie, neige, etc.)
- Comment la lumière interagit-elle avec mon œuvre?
 - Quelle est l'orientation des fenêtres ou des sources de lumière?
 - Mon œuvre sera-t-elle éclairée ou dans l'ombre?
 - Quel sera l'effet des ombres ou des conditions de luminosité changeantes sur mon œuvre?
- L'éclairage est-il suffisant pour mon œuvre d'art ou est-ce que je dois intégrer l'éclairage à mon installation?
- Est-ce que je comprends le futur impact de mon œuvre sur l'environnement?
- Est-ce que j'ai tenu compte de tous les points de vue d'où on verra mon œuvre?

Engagement du public

- Comment l'espace est-il utilisé et qui en sont les utilisateurs?
- Comment les utilisateurs de l'espace interagissent-ils avec mon œuvre d'art? D'autres questions doivent-elles être étudiées avec les personnes-ressources pour le site en ce qui concerne les interactions, les piétons, etc.?
- Qu'est-ce qui importe dans ce site?
- La communauté doit-elle s'impliquer ou doit-on la consulter au sujet de l'emplacement?

Notes sur l'emplacement

D. Création

RECHERCHE : la quantité et le type de recherche ou de consultation varient pour chaque projet. La recherche prend de nombreuses formes : consultation de dirigeants des Premières Nations, d'experts, d'archivistes et de membres de la communauté; documents historiques; tradition orale; entrevues formelles; conversations informelles; recueil d'objets; lecture de documents; visites sur place; prise de photographies; croquis; expérimentation; tenue d'un journal — et la liste continue. Ce que ces activités ont en commun, c'est le temps, les ressources et l'ouverture d'esprit. Vous devrez consacrer le temps nécessaire à la recherche et à la consultation, apprécier le savoir et les ressources à votre portée et faire preuve d'ouverture d'esprit à l'égard de la rétroaction, de la critique constructive et du dialogue. Voici quelques questions pour vous guider dans votre réflexion.

- Des éléments de mon projet pourraient-ils bénéficier de la consultation de la communauté?
- Y a-t-il des éléments de mon projet, sensibles sur le plan culturel ou social, qui pourraient bénéficier d'une rétroaction?
- Est-ce que je dois poursuivre mes recherches sur les matériaux, la technique, le thème, les documents de référence?
- L'impact de mon projet serait-il plus important s'il était mieux contextualisé?

Voici une liste de questions de recherche.

Question de recherche	Type de recherche nécessaire	Calendrier

Ressources que j'ai employées pendant mon projet

Ressource	Lieu ou adresse Web	Date de l'accès

- *pour la « méthode du quadrillage », superposez une grille sur la photo ou le dessin de référence, puis récrérez la grille à une échelle supérieure, en conservant les mêmes proportions;*
- *pour la « méthode du projecteur », projetez l'image ou le dessin numérisé sur un mur ou sur une surface plate pour le mettre à l'échelle. Assurez-vous que l'image projetée n'est pas inclinée, ou cela la déformera.*

E. Demande de modification ou avis de modification

ANALYSEZ ET MODIFIEZ AU BESOIN : faire passer une œuvre d'art du stade du concept à celui de la réalisation finale est une tâche exigeante et complexe et il n'y a pas de bonne ou de mauvaise façon de se lancer dans ce cheminement. Reconnaître que l'œuvre, une fois terminée, ne correspondra probablement pas à 100 % au concept initial est une première étape importante. Dans certaines parties du processus, vous devrez probablement faire des compromis, être souple ou renoncer à son contrôle. L'évolution de votre travail sera un dialogue entre vous et votre œuvre, entre votre œuvre et l'espace/la communauté, et entre vous et le Ministère et les représentants du site.

Les modifications importantes de votre projet doivent être approuvées avant leur exécution par le biais du Formulaire de demande de modification.

En revanche, avant d'apporter une importante modification à votre projet, vous devrez remplir le [Formulaire de demande de modification](#). Les modifications importantes doivent être approuvées par le Ministère et l'artiste doit en faire la demande avant de pouvoir aller de l'avant. Si une importante modification est la conséquence d'un accident ou de quelque chose d'imprévisible, utilisez la section Avis de modification du formulaire.

Comme le contrat le stipule : « L'artiste créera l'œuvre conformément à sa conception approuvée. Étant donné que des ajustements artistiques mineurs pourront être effectués, l'artiste se réserve le droit d'apporter à l'œuvre finale les modifications mineures estimées nécessaires sur le plan esthétique ou structurel. L'artiste communiquera par écrit toute modification au Ministère avant l'installation et attendra l'approbation du Ministère. » [traduction]

MODIFICATIONS IMPORTANTES : posez-vous les questions suivantes pour réfléchir à l'évolution de votre projet (bien qu'elles n'englobent pas toutes les modifications importantes potentielles).

- Mon concept général a-t-il évolué depuis la signature du contrat?
- Mon œuvre est-elle toujours conforme à la section *Description de l'œuvre* du contrat?
- Ai-je changé les matériaux, les techniques ou les processus par rapport à ceux que j'ai proposés?
- L'échelle, le poids ou les dimensions de mon œuvre ont-elles changé de manière importante?
- Des éléments visuels importants ont-ils changé?
- Mon dispositif d'installation a-t-il changé en ayant une incidence sur mon œuvre?
- Les interactions du public avec mon œuvre ont-elles changé?
- Des éléments importants ont-ils été ajoutés?
- La relation de mon œuvre avec son environnement ou son incidence sur celui-ci ont-ils changé?

C'est la spécificité de votre proposition ou la spécificité de vos processus artistiques qui déterminera si vous devez remplir ou non un [Formulaire de demande de modification](#). Si vous ne savez pas avec certitude si la modification que vous proposez serait considérée comme une « modification majeure », veuillez communiquer avec la coordonnatrice de l'art public. Il vaut toujours mieux communiquer en faisant preuve d'ouverture d'esprit à l'égard de votre processus de création et poser des questions si vous ne comprenez pas à coup sûr les attentes ou les mesures convenues.



MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE

ART PUBLIC — DEMANDE/AVIS DE MODIFICATION

Le présent document doit être soumis à la coordonnatrice de l'art public. La modification majeure demandée doit être approuvée par le Ministère avant que l'artiste puisse aller de l'avant. Si la modification est la conséquence d'un accident ou de circonstances imprévues, veuillez utiliser la section Avis de modification du présent formulaire.

Titre du projet : _____

Emplacement(s) : _____

Nom de l'artiste ou des artistes _____

DEMANDE DE MODIFICATION

1. Veuillez fournir une description de la modification majeure demandée, en soulignant comment l'œuvre diffère maintenant de sa version originale, convenue dans le contrat signé. Veuillez souligner l'impact, selon vous, de la modification sur l'œuvre, sur son expérience pour le public ou sur l'environnement de l'œuvre. Si vous demandez plusieurs modifications majeures, veuillez l'indiquer par Modification A, Modification B, etc.

2. Veuillez fournir une brève justification pour chacune des modifications majeures ci-dessus.

3. Veuillez fournir une description de l'impact de la modification majeure proposée sur le budget, sur l'échéancier ou sur les processus futurs, s'il y a lieu.

Vous pouvez joindre un croquis ou un rendu de la modification majeure, si vous le souhaitez. Le Ministère pourra demander des renseignements, une description ou des images supplémentaires de la modification majeure, si nécessaire.

AVIS DE MODIFICATION

Veillez remplir la présente partie du formulaire si votre modification majeure a déjà eu lieu à la suite d'un accident ou de circonstances imprévues.

1. Veuillez expliquer comment et pourquoi cette modification majeure s'est produite en indiquant sa date et son impact sur l'œuvre, sur son expérience pour le public ou sur l'environnement de l'œuvre.

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying the top half of the page. It is intended for a detailed description or analysis.

2. Veuillez fournir une description de l'impact actuel ou futur de la modification majeure effectuée sur le budget, sur l'échéancier ou sur les processus futurs, s'il y a lieu.

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying the bottom half of the page. It is intended for a detailed description or analysis.

Je soussigné(e), _____, [nom en lettres moulées de l'artiste ou de l'artiste principal(e)], atteste que les renseignements fournis dans la présente Demande de modification/le présent Avis de modification sont complets et exacts.

Signature de l'artiste ou de l'artiste principal(e) : _____ (signature électronique acceptée)

Date : _____

-
Je soussignée, _____ [coordonnatrice de l'art public], atteste que les renseignements contenus dans le présent Formulaire de demande/d'avis de modification sont **approuvés/ne sont pas approuvés** par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

Signature de la coordonnatrice de l'art public : _____ (signature électronique acceptée)

Date : _____

F. Plan d'installation

Comme le contrat le stipule, un plan d'installation doit être soumis pour approbation au Ministère au moins trois semaines avant la date d'installation convenue. Vous trouverez le [Modèle de plan d'installation](#) à la page 24. Une fois le plan d'installation approuvé et signé par la coordonnatrice de l'art public, l'installation pourra débuter comme convenu dans les modalités du contrat.

UN MOT SUR L'INSTALLATION : n'oubliez pas que la méthode d'installation de votre projet d'art public peut avoir une forte incidence sur son impact général. Votre projet pourra comporter une base, un mécanisme de suspension ou des supports. Les matériaux, la méthode et le style visuel que vous choisirez auront un effet esthétique et technique sur votre œuvre.

Voici de quoi je dois tenir compte en préparant les matériaux de mon installation.

- À quel point est-ce que je veux que le dispositif d'installation soit visible quand l'œuvre sera terminée?
- S'il est visible, est-ce que je dois traiter ou modifier le dispositif pour l'intégrer à l'œuvre sur le plan esthétique ou conceptuel?
- Si je ne veux pas que le dispositif d'installation soit visible, comment puis-je minimiser son effet visuel?
- Comment mon choix d'un dispositif d'installation se répercutera-t-il sur le poids, les dimensions ou le mouvement de l'œuvre?
- Ai-je mis à l'essai de multiples options ou sollicité la rétroaction de mes pairs au sujet de ma base, mes supports, etc.?

Quelle est l'incidence (esthétique, conceptuelle, technique) de mon dispositif d'installation sur l'impact général de mon œuvre?

PRÉPARATION DU PLAN : pour préparer mon plan d'installation, je dois prendre les décisions suivantes en toute connaissance de cause.

- Est-ce que je vais terminer l'installation moi-même ou aurai-je besoin d'assistants ou d'un tiers qui effectuera l'installation?
- Si j'embauche un tiers, est-ce que j'ai obtenu plusieurs devis pour m'assurer de faire une bonne affaire?
- Est-ce que j'ai mis le calendrier au point de concert avec le tiers et avec le site pour m'assurer qu'il conviendra?
- L'espace est-il ouvert ou fermé au public pendant l'installation?
- Si l'espace est ouvert au public pendant l'installation, ai-je pris des mesures pour assurer la sécurité du public?
- Mon assurance couvre-t-elle toutes les personnes impliquées dans l'installation et tous les aspects de celle-ci?
- L'éclairage sera-t-il suffisant pour l'installation?
- Est-ce que j'ai tout l'équipement nécessaire pour l'installation? (par exemple : échafaudage, outils, plate-forme élévatrice, gants, lunettes de protection, casque, etc.)

- Est-ce que je sais si on doit effectuer des relevés ou si des permis spéciaux sont nécessaires pour mon installation?
- Est-ce que je comprends chaque étape de l'installation et la durée à prévoir pour chacune d'elles?
- Si l'installation est à l'extérieur, je dois tenir compte du dégel et du gel du sol.

Quelques trucs

- ✓ *Prévoyez plus de temps pour l'installation que ce que vous estimez nécessaire — des problèmes imprévus surgissent parfois qu'il faut résoudre.*
- ✓ *Apportez du matériel ou des outils en plus — c.-à-d. si vous avez besoin de 16 crochets, apportez-en au moins 20.*
- ✓ *Testez votre dispositif d'installation ou votre conception le plus possible.*
- ✓ *Vérifiez à deux reprises à l'avance si le poids et les dimensions de votre œuvre ou de vos œuvres sont compatibles avec l'espace.*
- ✓ *En cas de doute au sujet de votre processus d'installation, consultez un expert ou communiquez avec la coordonnatrice de l'art public.*

Questions ou préoccupations au sujet de l'installation de mon œuvre.

Notes sur l'installation

MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE

ART PUBLIC — PLAN D'INSTALLATION

Le présent document doit être soumis à la coordonnatrice de l'art public au moins trois semaines avant la date d'installation convenue.

Titre du projet : _____

Emplacement(s) : _____

Nom de l'artiste ou des artistes _____

Date(s) proposée(s) pour l'installation : _____

Durée proposée pour l'installation : _____

Pour chaque œuvre, veuillez fournir les renseignements suivants :

Dimensions : _____

Poids (y compris dispositif d'installation) : _____ lb

Emplacement exact de l'installation : _____
 (vous pouvez fournir une description écrite et/ou une photographie si vous le souhaitez)

Figure 1. Indiquez toutes les parties impliquées dans l'installation.

NOM/ENTREPRISE	COORDONNÉES	RÔLE DANS L'INSTALLATION

Toutes les parties énumérées à la Figure 1, y compris l'artiste, doivent respecter la distanciation physique, les règles liées à la COVID-19 et les directives d'auto-isolément mises en œuvre par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Elles doivent également suivre les règles de sécurité et les protocoles de la COVID-19 sur place dès leur entrée dans les lieux. L'omission de la conformité à ces règles pourra entraîner le refus de leur entrée dans les lieux ou le report de l'installation. J'accepte/Je demande un complément d'information

Toutes les parties énumérées à la Figure 1 sont-elles couvertes par l'assurance-responsabilité comme le stipule le contrat, soit achetée par l'artiste, soit par l'assurance d'une entreprise tierce? O/N

Si un tiers est embauché, l'artiste sera-t-il (elle) sur place pendant l'installation? O/N

Figure 2. Dressez la liste de tout le matériel qui sera utilisé pendant l'installation.

MATÉRIEL	UNITÉS	TAILLE/POIDS LIMITE PAR UNITÉ

<i>Crochet à œil</i>	<i>24</i>	<i>1,5 pouces/poids limite : 3 lb</i>

3. Veuillez fournir une description du processus et de la méthode d'installation prévus. Veuillez expliquer brièvement comment vous avez testé de votre mieux le plan d'installation ci-dessus ou avez veillé à la viabilité du plan avec le tiers chargé de l'installation.

4. Si l'installation crée de la poussière ou des débris, veuillez expliquer comment vous protégerez et nettoierez le lieu de l'installation.

5. Veuillez dresser la liste de l'équipement, y compris des outils électriques, des machines et des véhicules, qui seront apportés sur place dans le cadre du processus d'installation.

6. Veuillez décrire brièvement les protocoles de sécurité qui seront en vigueur pendant l'installation pour protéger les travailleurs, le personnel et/ou le public sur le site.

7. Si vous avez des croquis, des représentations visuelles ou des rendus de l'installation, veuillez les joindre au présent document.

-
Je soussigné(e), _____, [nom en lettres moulées de l'artiste ou de l'artiste principal(e)], atteste que les renseignements fournis dans la présente proposition de plan d'installation sont complets et exacts. Je m'engage au respect, par moi-même et par tous les membres de l'équipe d'installation, de toutes les directives de distanciation physique, d'auto-isollement et relatives à la COVID-19 mises en œuvre par le gouvernement du Nouveau-Brunswick sur place et pendant l'installation.

Signature de l'artiste/artiste principal(e) : _____ (signature électronique acceptée)

Date : _____

-
Je soussignée, _____ [coordonnatrice de l'art public], atteste que les renseignements contenus dans la présente proposition de plan d'installation sont **approuvés/ne sont pas approuvés** par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

Signature de la coordonnatrice de l'art public : _____ (signature électronique acceptée)

Date : _____

G. Installation

Félicitations pour avoir atteint l'étape de l'installation de votre projet! Cela signifie que vous avez réussi à faire passer votre projet du stade du concept à la réalité, que votre plan d'installation a été approuvé et que vous y avez consacré beaucoup de temps et de dur labeur. Nous espérons que vous prendrez le temps de vous en féliciter.

LISTE DE VÉRIFICATION DU JOUR DE L'INSTALLATION

J'ai pris toutes les mesures ci-dessous.

- Ai veillé à ce que tous les participants à l'installation comprennent le délai et les attentes de l'installation.
- Ai vérifié l'adresse de mon emplacement et l'itinéraire pour m'y rendre.
- Ai vérifié comment accéder à l'emplacement de l'installation — particulièrement important après les heures d'ouverture.
- Ai les coordonnées exactes de tous les participants.
- Ai étiqueté ou numéroté clairement chaque partie différente de l'œuvre, chacune d'elles correspondant à un diagramme, une description ou un croquis.
- Ai emballé du matériel ou de la peinture supplémentaire pour faire des retouches sur les marques ou le matériel resté accroché sans protection pendant ou après l'installation.
- Ai vérifié les prévisions météorologiques et les conditions environnementales pertinentes pour la date de l'installation.
- Ai emballé le matériel nécessaire pour protéger l'environnement physique immédiat — c.-à-d. bâches.
- Ai emballé tout le matériel nécessaire pour assurer la sécurité du public (signalisation, cônes orange, ruban signalant le danger, etc.)
- Ai les vêtements, les chaussures et l'équipement de sécurité personnelle appropriés pour l'installation.
- Ai vérifié les règles et les directives mises à jour du gouvernement du Nouveau-Brunswick relativement à la COVID-19 qui seront en vigueur le jour de l'installation.
- Ai veillé à ce que tous les participants à l'installation sachent qu'ils doivent suivre les règles et les directives ci-dessus.
- Ai un masque facial ou des masques faciaux supplémentaires à portée de main si je ne peux pas me tenir physiquement à distance pendant l'installation.
- Si l'installation crée de la poussière ou des débris, j'ai organisé le nettoyage des lieux.
- Si la documentation est mise à jour pendant l'installation, j'ai prévu comment faire.

Bonne chance pour votre installation!

Rappels pour le jour de l'installation

H. Documentation

Au plus tard 30 jours suivant l'installation, l'artiste fournira : **1. l'information à apposer sur la plaque d'identification; 2. des photographies de qualité professionnelle**, conformément au contrat d'art public; **3. une description écrite (glossaire)** des symboles et des motifs visuels cachés dans l'œuvre d'art aux fins d'information, conformément au contrat d'art public. Veuillez utiliser le [Modèle de documentation](#) à la page 29.

La documentation de votre œuvre d'art public est importante pour remplir votre contrat, mais elle est également importante pour vos propres dossiers d'artiste professionnel(le) — cette documentation fidèle vous permettra de créer votre portefeuille pour votre site Web, vos futurs projets, commandes et demandes de subventions.

Embaucher un photographe professionnel : pour obtenir des photographies de qualité professionnelle, l'artiste devra embaucher un photographe professionnel. Un photographe professionnel devrait avoir un tarif établi pour ses services, être capable de vous montrer un portefeuille (soit en personne, soit par le biais d'un site Web), et vous poser des questions sur le type de photographies que vous attendez de sa part. Il devrait se présenter avec son propre équipement professionnel. Un prix ou un taux horaire pour ses services devrait être convenu par écrit avant la séance photo. Si vous avez de la difficulté pour trouver un photographe professionnel, communiquez avec la coordonnatrice de l'art public.

Photographie de la documentation : les photographies utilisées pour une documentation visent à représenter fidèlement l'œuvre d'art à des fins historiques, d'authenticité, de recherche et de promotion. Informez votre photographe que les photographies doivent être prises à des angles différents et qu'au moins l'une d'elles devrait situer l'œuvre dans son contexte (plan panoramique). De très gros plans sont également recommandés pour saisir le grain, la complexité de la conception ou les petits détails. Les photographies ne devraient pas être modifiées visuellement ou numériquement et devraient constituer une représentation fidèle de l'œuvre d'art.

Quelques trucs

- ✓ Il est souhaitable de créer une liste des prises de vue pour votre photographe, afin qu'il sache quels types de plans vous souhaitez.
- ✓ Assurez-vous de parler de l'éclairage avec le photographe pour savoir si l'éclairage de l'emplacement de l'œuvre d'art public est adéquat pour la photographie ou si le photographe devra apporter de l'équipement d'éclairage.
- ✓ Fixez une date et une heure pour photographier votre œuvre et prévoyez d'être sur place pour le processus de photographie pour répondre aux questions et donner des instructions, s'il y a lieu.

Liste des prises de vue pour le photographe

Format des photos : les photographies devraient être de format JPEG, 300 ppp, avec pas plus de 1920 pixels sur le côté le plus long. Ces photographies seront utilisées à titre de référence si l'œuvre doit être réparée. Ces photographies sont également utilisées à titre d'exemples d'art public du N.-B. Veuillez noter la limite de 9-10 MB du système de courrier électronique du GNB. Nous vous recommandons de partager les fichiers volumineux via Google Drive, Dropbox, WeTransfer ou autre système de partage de fichiers. Donnez à chaque photographie un titre selon le format suivant : [TITRE]_NOMARTISTE.

MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE

ART PUBLIC — DOCUMENTATION FINALE

Ce document doit être soumis à la coordonnatrice de l'art public dans les 30 jours suivant la date d'installation finale.

Titre du projet : _____

Nom de l'artiste ou des artistes _____

Veillez fournir les renseignements ci-dessous pour la plaque d'identification de chaque œuvre.

1. Renseignements à faire figurer sur la plaque d'identification

Titre final de l'œuvre : _____

Dimensions finales : _____

Liste des médias : _____

Veillez écrire le nom de chaque artiste dans l'ordre et selon l'orthographe que vous souhaitez faire figurer sur la plaque. N'hésitez pas à inclure également les noms traditionnels et les prénoms :

2. Photographies de qualité professionnelle

Nom du (de la) ou des photographes professionnel(le)(s) : _____

Téléphone et courriel du (de la) ou des photographes professionnel(le)(s) : _____

Veillez adresser directement par courriel à la coordonnatrice de l'art public au moins six photographies de qualité professionnelle. Veillez noter la limite de 9-10 MB du système de courrier électronique du GNB. Nous vous recommandons de partager les fichiers volumineux via Google Drive, Dropbox, WeTransfer ou autre système de partage de fichiers. Donnez à chaque photographie un titre selon le format suivant : [TITRE]_NOMARTISTE

Veillez indiquer les renseignements suivants pour chaque photographie de qualité professionnelle envoyée à la coordonnatrice de l'art public :

Photo 1. Titre de la photographie (identique à celui du nom du fichier) : _____

Nom du ou de la photographe : _____

Description de la photographie en une ou deux lignes : _____

Photo 2. Titre de la photographie (identique à celui du nom du fichier) : _____

Nom du ou de la photographe : _____

Description de la photographie en une ou deux lignes : _____

Photo 3. Titre de la photographie (identique à celui du nom du fichier) : _____

Nom du ou de la photographe : _____

Description de la photographie en une ou deux lignes : _____

Photo 4. Titre de la photographie (identique à celui du nom du fichier) : _____

Nom du ou de la photographe : _____

Description de la photographie en une ou deux lignes : _____

Photo 5. Titre de la photographie (identique à celui du nom du fichier) : _____

Nom du ou de la photographe : _____

Description de la photographie en une ou deux lignes : _____

Photo 6. Titre de la photographie (identique à celui du nom du fichier) : _____

Nom du ou de la photographe : _____

Description de la photographie en une ou deux lignes : _____

3. Description écrite (glossaire) — Veuillez fournir une description écrite complète (glossaire) des symboles et des motifs visuels cachés dans l'œuvre d'art aux fins d'information, conformément au contrat d'art public.

Veuillez fournir une description générale de l'œuvre d'art et du concept (300 mots maxi.).

Si des motifs visuels, des thèmes ou un contexte précis sont utiles, selon vous, pour interpréter votre œuvre, veuillez donner des précisions ici :

Fournissez une liste de ressources ou de liens qui, selon vous, seraient utiles à des fins éducatives pour une recherche au sujet de votre œuvre ou de son sujet (exemple : pour un travail de recherche d'un étudiant sur votre projet).

4. Déclaration

Je soussigné(e), _____, [nom en lettres moulées de l'artiste ou de l'artiste principal(e)], atteste que les renseignements fournis dans la présente documentation finale sont complets et exacts.

Signature de l'artiste/artiste principal(e) : _____ (signature électronique acceptée)

Date : _____

MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE

ART PUBLIC — PLAN D'ENTRETIEN

Le présent document doit être soumis à la coordonnatrice de l'art public dans les 30 jours suivant la date d'installation finale.

Titre du projet : _____

Nom de l'artiste ou des artistes _____

Veillez fournir les renseignements suivants :

1. Veillez décrire l'entretien requis pour cette œuvre, à court terme et à long terme.

Je soussigné(e), _____, [nom en lettres moulées de l'artiste ou de l'artiste principal(e)], atteste que les renseignements fournis dans le présent plan d'entretien sont complets et exacts.

Signature de l'artiste/artiste principal(e) : _____ (signature électronique acceptée)

Date : _____

I. Avis d'achèvement

Conformément au contrat, l'artiste avisera le Ministère par écrit quand l'œuvre d'art sera achevée et installée. Après avoir reçu l'avis d'achèvement, le Ministère examinera l'œuvre terminée et la documentation fournie. Le Ministère déterminera alors si l'acceptation finale est possible et en avisera l'artiste par écrit. Dès l'acceptation finale, le solde de la commande sera envoyé à l'artiste.

Vous trouverez le formulaire à utiliser pour l'[avis d'achèvement](#) à la page suivante.

Félicitations!

Félicitations pour avoir terminé un important projet d'art public qui produira un impact durable au Nouveau-Brunswick. Vous avez maintenant terminé avec succès votre participation au Programme d'art public du Nouveau-Brunswick. Nous espérons que cette expérience a été positive pour vous et qu'elle fera avancer votre carrière en vous offrant plus de possibilités à l'avenir.

En participant à ce programme, vous avez aidé les Néo-Brunswickois à célébrer notre patrimoine vivant, vous avez permis aux Néo-Brunswickois et au public d'apprécier activement l'art dans les lieux publics et vous avez offert une création unique à nos communautés et un legs pour les futurs artistes du Nouveau-Brunswick.

Bonne chance pour vos futurs projets!

L'équipe d'Arts, culture et commémorations

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Veillez adresser vos questions à :

Claire Gulliver, coordonnatrice de l'art public
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
Adresse courriel : Claire.Gulliver@gnb.ca; 506 429-7246

MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE

ART PUBLIC — AVIS D'ACHÈVEMENT

Le présent document doit être soumis à la coordonnatrice de l'art public pour entamer le processus d'acceptation finale.

Titre du projet : _____

Je soussigné(e), _____ [nom en lettres moulées de l'artiste ou de l'artiste principal(e)], atteste que le projet susmentionné a été installé avec succès dans sa totalité à son emplacement désigné le (date) ____, conformément au contrat d'art public signé le (date) _____ entre l'artiste et le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. En plus d'attester de son installation, j'atteste que le projet susmentionné est terminé conformément au contrat.

Signature de l'artiste/artiste principal(e) : _____ (signature électronique acceptée)

Date : _____